



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14781
7 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

A la 56ème séance plénière de sa trente-sixième session, le 13 novembre 1981, l'Assemblée générale a adopté la résolution 36/27, intitulée "Agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales"^{*.} Aux paragraphes 4 et 5 de cette résolution, l'Assemblée générale

"4. Prie le Conseil de sécurité de faire une enquête sur les activités nucléaires d'Israël et sur la collaboration d'autres Etats et parties à ces activités;

5. Demande de nouveau au Conseil de sécurité d'instituer une action coercitive efficace pour empêcher Israël de compromettre davantage la paix et la sécurité internationales par ses actes d'agression et la poursuite de sa politique d'expansion, d'occupation et d'annexion".

UN LIBRARY
DEC 8 1981
UN/SA COLLECTION

* Pour le texte complet de cette résolution, voir document A/RES/36/27.